



RÉSULTAT DE L'ÉTUDE OPTAE

La Communauté de communes Avranches - Mont Saint Michel s'est engagée pour harmoniser la gestion des déchets. L'objectif principal est de continuer à proposer un service public de qualité à un coût maîtrisé, tant pour la collectivité que pour l'utilisateur.

Le résultat de l'étude confiée au cabinet OPTAE en janvier 2015 a permis de faire un état des lieux précis du territoire et de proposer des scénarii d'amélioration. De nombreuses réunions ont eu lieu avec les élus répartis dans le comité de pilotage et la commission déchets. L'état des lieux a permis de mettre en évidence la disparité des différents services de collecte des déchets sur le territoire avec des problématiques bien spécifiques.

Parmi les grandes orientations proposées, les élus ont retenu :

L'harmonisation des consignes de tri.

Auparavant les anciennes communautés de communes avaient chacune leur mode de tri.

- Actuellement il existe 3 schémas différents sur le territoire : Avranches avec l'extension du tri et le tri des emballages et du papier dans le même conteneur.
- Pontorson, l'ex-Sirtom et Isigny avec le mélange des emballages et du papier.
- Ducey qui tri les emballages et le papier séparément.

Dans un premier temps il serait souhaitable que Ducey bénéficie du même mode de tri que Pontorson, l'ex-Sirtom et Isigny-le-Buat et que, par la suite l'ensemble du territoire puisse à son tour profiter comme Avranches de l'extension du tri.

La résorption des points noirs (marche arrière et demi-tour des véhicules) lors des collectes en porte à porte avec une sécurisation des circuits de collecte.

La recommandation R437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) préconise l'adaptation des pratiques et des conditions de travail des agents de collecte afin de réduire les risques liés à la collecte des déchets. Il est préconisé en outre la suppression des manœuvres dangereuses (marches arrières, collecte bilatérale...).

Des suivis de collecte ont été réalisés au cours de l'étude qui ont permis de relever un certain nombre de points de sécurité (marches arrières, demi-tours dangereux, collecte sur le domaine privé...). Afin de limiter le risque d'accident pour les agents mais également pour les usagers, le rôle de la collectivité est de faire un plan de résorption en créant des points de regroupements, aménager des aires de retournement...

Le renouvellement du parc des colonnes semi-enterrées défectueuses est prévu en fonction de l'état du matériel et des risques pour la sécurité des usagers et des agents de collecte.

Le bureau d'étude a préconisé un certain nombre de possibilités sur le choix du matériel, retenu par la collectivité. Par exemple les tambours des futurs conteneurs seront de 50 litres au lieu de 30 litres. Deux points tests ont été mis en œuvre en novembre 2015 sur le site de la Turfaudière à Avranches et en janvier 2016 à l'aire de jeu de Saint-Quentin-sur-le-Homme.



Un plan de renouvellement prévu sur 3 ans des colonnes semi-enterrées de l'ex Communauté de Communes d'Avranches a été validé par les élus. Celui-ci sera mis en œuvre dès le mois de juin.

2016 : Val-Saint-Père, Saint-Martin-des-Champs, Ponts et Saint-Senier-sous-Avranches

2017 : Avranches

2018 : Le reste de l'ancienne communauté de communes d'Avranches.



L'évolution et l'harmonisation du niveau de service auprès des professionnels, pour limiter les coûts. Les professionnels et les particuliers seront collectés le même jour.

A terme un seul mode de financement du service (Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères ou Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères + redevance spéciale).

Mises aux normes des déchetteries.

La Communauté de communes dispose de 6 déchetteries réparties sur son territoire. Depuis la création de la Communauté de communes Avranches – Mont Saint-Michel, les déchetteries ont continué d'accueillir les usagers dans les conditions fixées par les précédentes collectivités en conservant les modalités de fonctionnement (accueil des professionnels, horaires d'ouvertures...).

Le service proposé aux usagers est hétérogène suivant les déchetteries l'objectif est donc de proposer un service identique dans toutes les déchetteries :

- Plages horaires identiques sur tous les sites.
- Changement d'horaires été/ hiver à la même période.
- Accepter les mêmes types de déchets dans toutes les déchetteries.
- Un règlement d'accès commun...

L'harmonisation des horaires des déchetteries avec un accès à l'ensemble des usagers de la CCAMSM (actuellement l'accès aux déchetteries est conditionné à son lieu d'habitat).

Les déchetteries

Elles sont accessibles uniquement sur présentation d'une carte d'accès à retirer auprès de la mairie de votre domicile, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Les créneaux horaires d'ouverture sont différents, de même que les horaires hiver/été, d'une déchetterie à l'autre (consultable sur le site Internet www.ccamsm.fr).

Une extension du secteur en porte à porte (PAP) de l'hyper centre d'Avranches est envisagée à court terme.

L'étude d'optimisation a montré que la collecte en apport volontaire est inadaptée sur certains quartiers. En effet, si elle fonctionne plutôt bien sur le reste du territoire, sa mise en œuvre a été plus compliquée sur l'ancienne Communauté de communes d'Avranches, du fait notamment des dysfonctionnements récurrents du matériel et des systèmes de contrôle d'accès.

En ville, il est recommandé de disposer d'un service de proximité et de rétablir le service au porte à porte sur l'habitat pavillonnaire aujourd'hui mal desservi par les colonnes d'apport volontaire existantes. Est concerné le secteur Avranches/ Val St Père (notamment sur le quartier des Mares). Le porte à porte ne doit pas être généralisé afin d'éviter de proposer un service « à la carte » et de diviser le territoire. Compte tenu de l'étalement urbain, il a été proposé aux élus d'élargir le secteur actuel « d'Avranches hyper centre » en gardant une continuité du service.

Toutes ces actions seront accompagnées d'une communication spécifique (animations, guide de tri, signalétique, porte à porte...) pour accompagner les changements apportés au service et accompagner les usagers.

